

## FAQ Campagne de prêt REER 2011-2012

Questions	Réponses
Quelle est la date de début?	1 <sup>er</sup> novembre 2011
Quelle est la date de fin?	29 février 2012
Quel est le montant minimal du prêt REER?	1 000 \$
Quel est le montant maximal du prêt REER?	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Processus simplifié (type1) : 22 450 \$</li> <li>&gt; Processus complet (type 2) : aucun maximum</li> </ul>
Quel est le terme maximal ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Processus simplifié : 24 mois</li> <li>&gt; Processus complet : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 000 \$ - 5 000 \$ : 3-24 mois</li> <li>▪ 5 001 \$ - 20 000 \$ : 3-48 mois</li> <li>▪ 20 001 \$ + : 3-60 mois</li> </ul> </li> </ul>
Qu'est-ce que le processus simplifié ?	Un processus de demande rapide avec une analyse et une décision de crédit qui ne nécessitent aucun bilan ou preuve de revenu.
Quelles sont les conditions du processus simplifié ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Montant du prêt REER entre 1 000 \$ et 22 450 \$; et</li> <li>2. terme maximal de 24 mois; et</li> <li>3. la réponse à toutes les questions de la section « Renseignements supplémentaires relatifs aux demandeurs » de la Demande de crédit REER est <b>NON</b>.</li> </ol>
Quels sont les documents requis pour le déboursé ?	<p>Pour le processus simplifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; demande de crédit REER; et</li> <li>&gt; spécimen de chèque personnalisé portant la mention « Annulé »; <b>ou</b></li> <li>&gt; spécimen de chèque personnalisé d'entreprise portant la mention « Annulé ».</li> </ul> <p><b>Prendre note</b> : le f.25550 Accord de débits pré-autorisés doit être complété.</p> <p>Pour le processus complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; demande de crédit REER; et</li> <li>&gt; bilan (intégré dans la Demande de crédit); et</li> <li>&gt; preuves de revenus; et</li> <li>&gt; spécimen de chèque personnalisé portant la mention « Annulé »; <b>ou</b></li> <li>&gt; spécimen de chèque personnalisé d'entreprise portant la mention « Annulé ».</li> </ul> <p><b>Prendre note</b> que le F.25550 Accord de débits pré-autorisés doit être complété.</p> <p>* D'autres documents peuvent être requis par la décision de crédit.</p>
Quand dois-je remplir le bilan ?	Le bilan doit être rempli lorsqu'au moins l'une des 3 conditions du processus simplifié ne peut être respectée (voir conditions du processus simplifié ci-dessus).
Qu'est-ce que la Déclaration du coût d'emprunt ?	La Déclaration du coût d'emprunt (f.17662) regroupe les divers coûts liés à l'emprunt permettant ainsi au client de connaître tous les frais relatifs à son prêt avant de s'engager à respecter la convention de prêt incluse dans la demande de crédit.
Quand dois-je remplir la Déclaration du coût d'emprunt ?	<p>La Déclaration du coût d'emprunt doit être obligatoirement remplie au moment où la Demande de crédit est complétée avec le client.</p> <p><b>Note</b> : Remettre une copie des deux documents aux clients une fois ceux-ci complétés.</p>

## FAQ Campagne de prêt REER 2011-2012

Questions	Réponses
Puis-je soumettre la demande de crédit REER de mon client maintenant et vouloir que le déboursé du prêt se fasse à une date ultérieure ?	<p>Oui, il est possible de faire une demande de prêt plus tôt et que le déboursé du prêt se fasse à une date ultérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; La date du déboursé doit être entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et le 29 février 2012</li><li>&gt; La date limite pour soumettre une demande de crédit REER avec un déboursé futur est le 23 février 2012.</li><li>&gt; Cette option est disponible pour l'option à taux variable seulement.</li></ul>
Quelles sont les options de taux ?	<p><b>Taux fixe</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <u>Versements fixes</u> : capital et intérêts</li></ul> <p><b>Taux variable</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <u>Versements variables</u> : capital PLUS intérêts (deux versements séparés)</li><li>&gt; <u>Versements égaux</u> : capital et intérêts</li></ul>
Qu'arrive-t-il si les taux changent ?	<p>Les demandes de crédit, signées par le client et reçues par le Banque, dans les 48 heures (jours ouvrables) suivant le changement de taux seront acceptées à l'ancien taux.</p> <p><b>IMPORTANT:</b> Pour conserver l'ancien taux, tous les documents reçus doivent être considérés complets et conformes par la Banque.</p>
Comment sont calculés les versements (égaux) à taux variable ?	<p>Le montant du versement fixe est établi en fonction d'une période d'amortissement plus courte que celle choisie. Le terme du prêt est de ce fait réduit d'un mois par année. Par exemple, pour un prêt REER avec un terme de 5 ans (60 mois), les versements seront calculés sur un terme de 55 mois.</p>
Quelles sont les fréquences de versements disponibles ?	<p>Les fréquences disponibles sont : à chaque semaine, aux deux semaines ou mensuelle.</p>
Quand le client doit-il s'attendre à ce que son premier versement soit prélevé ?	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Fréquence <b>mensuelle</b> : 30 jours après le déboursé du prêt REER</li><li>&gt; Fréquence <b>aux deux semaines</b>: 14 jours après le déboursé du prêt REER</li><li>&gt; Fréquence <b>à chaque semaine</b> : 7 jours après le déboursé du prêt REER</li></ul>
Est-ce que des options de paiement différé sont disponibles ?	<p>Oui.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Le premier versement de capital et intérêts peut être différé de 3 ou 6 mois.</li><li>&gt; Les fréquences disponibles sont : à chaque semaine, aux deux semaines ou mensuelle.</li><li>&gt; Pour les paiements différés, l'intérêt est calculé quotidiennement sur le solde résiduel quotidien pendant toute la période du différé. <b>Les intérêts courus seront additionnés au solde du prêt.</b></li></ul> <p><b>Voici un exemple qui illustre le fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Prêt à un taux fixe, avec un terme de 12 mois et un paiement différé de 3 mois : Étant donné qu'un différé de 3 mois a été sélectionné, aucun versement ne sera prélevé durant les 3 premiers mois. De ce fait, la portion capitale et intérêts accumulés sera étalée sur les 9 mois restants (12 mois moins les 3 mois de la période du différé). Ce faisant, les versements du prêt seront plus élevés que pour un même prêt sans option de différé.</li></ul>

Questions	Réponses
Quels sont les changements non acceptés durant la période du paiement différé ?	Durant la période du différé, les transactions suivantes ne sont pas permises : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; modification ou différé de la date du premier versement;</li><li>&gt; modification du montant du versement;</li><li>&gt; modification de la fréquence du versement.</li></ul>
Quand le versement sera-t-il prélevé après la période du paiement différé ?	Si l'option de paiement différé a été sélectionnée (3 ou 6 mois), le premier versement sera prélevé après la période du différé, selon la fréquence de versement choisie.  Dans l'exemple suivant, on indique quel sera le premier versement selon la fréquence choisie pour un différé de 3 mois. <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Fréquence <b>mensuelle</b> : le 4<sup>ème</sup> mois</li><li>&gt; Fréquence <b>aux deux semaines</b> : 14 jours après le différé de 3 mois</li><li>&gt; Fréquence <b>à chaque semaine</b> : 7 jours après le différé de 3 mois</li></ul>
Quel terme dois-je indiquer sur ma demande de crédit si mon client a sélectionné un paiement différé ?	Le terme à indiquer sur l'application est le total du terme (nombre total de mois incluant la période de paiement différé).